

# Quand le secret de la confession déborde l'église

*Indulgences, gouvernement des corps et primauté de la justice civile*

*par*

*T.R. et PPTY. ;ASVPNF , 4 juin 2026*

Le secret de la confession n'est pas une simple affaire de discipline religieuse. Il engage une longue histoire du pouvoir spirituel sur les consciences, les corps et les vies sociales, depuis l'économie des indulgences jusqu'au contrôle moral de l'enfance. À l'heure où la protection des personnes vulnérables s'impose comme une exigence démocratique majeure, il importe d'examiner avec rigueur la portée de cette emprise religieuse et ses limites dans un État laïque.

## **Un débat ancien, toujours actuel**

Le débat contemporain sur le secret de la confession ne relève pas seulement d'une controverse entre autorités religieuses et pouvoirs publics. Il met en jeu une architecture plus profonde de pouvoir, dans laquelle l'institution ecclésiale a longtemps articulé direction des consciences, gouvernement des corps et normativité morale. Dans le catholicisme latin, le sacrement de pénitence a institué une relation asymétrique entre le pénitent et le confesseur, protégée par un secret sacramentel absolu, défini par le droit canonique comme inviolable. Cette absolutisation du secret n'est pas une simple règle disciplinaire interne ; elle exprime une conception

théologique de la médiation sacerdotale et de la transformation morale du sujet.

### **Le droit civil face au secret religieux**

En droit français, la question se pose dans des termes distincts. Le secret professionnel est protégé par l'article 226-13 du Code pénal, mais l'article 434-3 réintroduit une exigence d'alerte et de dénonciation lorsque des mineurs ou des personnes vulnérables sont victimes de crimes ou de mauvais traitements.

La difficulté est donc celle d'un conflit de normes : d'un côté, un secret religieux absolutisé ; de l'autre, un ordre public pénal fondé sur la protection des personnes vulnérables. La question n'est pas de savoir si le secret confessionnel existe dans l'ordre religieux, mais jusqu'où il peut être maintenu lorsqu'il entre en collision avec les exigences de la justice civile.

### **Les indulgences et l'économie du pardon**

La remise en cause des indulgences par la Réforme ne doit pas être lue seulement comme une controverse théologique portant sur la rémission des peines temporelles ; elle a également révélé un mode d'emprise ecclésiale où le pardon, loin d'être purement intérieur, s'inscrivait dans une économie de gestes, de prières, d'œuvres et d'offrandes qui prolongeait l'autorité sacerdotale au-delà de l'espace liturgique.

Dans le catholicisme d'Ancien Régime, la confession ne se limitait pas à l'aveu du péché : elle débouchait sur une pénitence, des satisfactions et parfois des pratiques d'indulgence qui donnaient au clergé un pouvoir de direction

morale sur le temps, le corps et les conduites du fidèle. C'est précisément ce continuum entre secret confessionnel, discipline pénitentielle et administration spirituelle des corps qu'a contesté la Réforme, en récusant toute logique de médiation monnayée ou ritualisée du pardon.

### **Le protestantisme et la repentance directe**

À la différence du catholicisme, le protestantisme a très tôt refusé de faire du pardon une économie sacramentelle médiatisée par le prêtre. La Réforme a déplacé le centre de gravité du salut vers la foi, la grâce et l'Écriture, de sorte que la confession, lorsqu'elle existe, relève moins d'un rite institutionnel que d'un acte de repentance, d'examen de soi et, au besoin, d'accompagnement spirituel.

Le protestantisme n'abolit pas la normativité morale, mais il la reconfigure autour d'une relation directe à Dieu, sans médiation sacerdotale à laquelle serait attaché un pouvoir spécifique de rémission. L'emprise pastorale se trouve alors moins objectivée par un dispositif juridique de type confessionnel et plus disséminée dans la prédication, la lecture biblique et la responsabilité individuelle du croyant.

### **Le corps féminin sous surveillance**

Cette tension entre normes, pouvoirs et subjectivation se comprend pleinement si l'on restitue le catholicisme dans sa longue histoire du contrôle des corps. Le corps féminin a longtemps été encadré par des prescriptions de pureté, notamment après l'accouchement, à travers les rites des relevailles, qui manifestaient une logique de purification et de réadmission liturgique de la mère.

Le rituel traduit une conception du post-partum comme moment de liminalité, où le corps maternel est simultanément honoré pour la vie qu'il a donnée et marqué par une forme d'impureté temporaire. Il s'agit d'une manière d'ordonner le temps, l'espace et les usages du corps féminin selon des normes religieuses qui débordent la stricte piété. Parler de prescriptions de pureté, d'interdits post-partum et de surveillance pastorale de la sexualité permet de nommer un dispositif de normalisation sans le réduire à l'anecdote.

### **Le corps masculin et la discipline morale**

Le corps masculin a, lui aussi, été encadré selon d'autres modalités, souvent moins visibles mais tout aussi structurantes. La pastorale catholique a cherché à discipliner la sexualité conjugale, la fidélité, la maîtrise de soi et la responsabilité familiale par l'examen de conscience, la confession et l'accompagnement spirituel.

Les historiens du catholicisme contemporain ont montré que l'Église française a entretenu avec le corps un rapport durablement ambivalent, marqué par la méfiance à l'égard des désirs autonomes, mais aussi par l'effort de proposer un cadre de vie et de conduite. Le corps masculin y est moins isolé rituellement que soumis à une discipline de conscience. La confession sert alors à convertir des comportements en fautes morales, puis à réinscrire ces fautes dans un chemin de pénitence.

### **L'enfance comme enjeu de pouvoir**

Le cas des enfants est le plus sensible, parce qu'il concentre les enjeux d'éducation, de protection et de pouvoir. Dans l'histoire chrétienne, l'enfant est souvent pensé comme un

être à former, corriger et préserver du péché. Cette conception a pu légitimer des pratiques éducatives rigoureuses, parfois violentes, présentées comme nécessaires à la formation morale.

Les institutions paroissiales et scolaires ont ainsi participé à un encadrement du comportement, de la pudeur et de la moralité future, contribuant à une normalisation de l'enfance qui ne peut être réduite à la seule instruction religieuse. Le débat sur le secret de la confession prend ici tout son relief : dès lors que des violences sexuelles ou des sévices sur mineurs sont en cause, la question n'est plus celle de la seule discipline interne de l'Église, mais celle de la responsabilité publique face aux victimes.

### **Conclusion**

Le secret de la confession est un objet à la fois théologique, juridique et historique. Théologique, parce qu'il repose sur la médiation sacerdotale et le sacrement de pénitence. Juridique, parce qu'il se heurte aux règles du droit pénal et aux impératifs de protection de l'enfance. Historique, enfin, parce qu'il s'inscrit dans une longue histoire du gouvernement des corps féminins, masculins et infantiles au sein du catholicisme français.

Une critique laïque sérieuse n'a pas besoin de la polémique. Elle gagne en force lorsqu'elle montre, avec précision, que la liberté de conscience n'implique jamais la suspension de la justice commune.

### **Bibliographie sommaire**

Code de droit canonique, canons 983-984.

Code pénal français, articles 226-13 et 434-3.

Catéchisme de l'Église catholique.

Le don de l'indulgence (Apostolic Penitentiary, 29 janvier 2000).

Pelletier, Denis, Les catholiques en France de 1789 à nos jours.

L'histoire religieuse contemporaine en France.

Études historiques sur les relevailles, la purification post-partum et les rites de réintégration des mères.

Travaux sur la Réforme protestante, les indulgences et la reconfiguration du pardon.

Travaux sur l'histoire du corps, de la sexualité et de la pastorale catholique en France contemporaine.

## **Résumé**

Le présent texte examine la tension entre le secret de la confession, conçu par le droit canonique comme un sceau sacramentel inviolable, et les exigences du droit civil, en particulier celles qui concernent la protection de l'enfance et des personnes vulnérables. Dans une perspective historique, il met en évidence la manière dont le catholicisme a longtemps organisé un encadrement religieux des consciences et des corps à travers la confession, les indulgences, les prescriptions de pureté, les relevailles et diverses formes de discipline pastorale. L'étude propose également une comparaison avec le protestantisme, où la logique du pardon repose davantage sur la repentance directe et la relation immédiate à Dieu que sur une médiation sacerdotale sacramentelle. Elle montre ainsi que le secret de la confession s'inscrit au croisement d'enjeux théologiques, juridiques et politiques, et qu'il constitue un observatoire privilégié des rapports entre autorité

religieuse, liberté de conscience et primauté de la justice commune.

### **Mots-clés**

Secret de la confession ; droit canonique ; droit pénal ; laïcité ; protection de l'enfance ; catholicisme ; protestantisme ; indulgences ; corps féminin ; corps masculin ; enfance ; contrôle pastoral.